



SMU NB et SCFP 4848
Le mercredi 6 mai 2015
10 h à 15 h

Membres présents		
SCFP	Judy Astle	Denny Cogswell
	Bernard Soucy	Bryan Harris
	Trent Piercy	Ralph McBride
	Greg McConaghy	Chris Kennedy
	Mike Harris	
SMU NB	Beth Simkins-Burrows	Craig Pierre
	Michelle Breen	J.-P. Savoie
	Paul Boudreau	Jacques Charest
	Robin O'Hara	
	Michel Gravel	
Membres absents		
SCFP		
SMU NB	Caroline Lumsden	
	Bill Cameron	
Invité		
Secrétaire de séance	Angela Jones	

1. Ouverture

Beth Simkins-Burrows déclare la séance ouverte à 10 h 3.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de mars.

3. Approbation de l'ordre du jour

a. Suivis de la réunion de mars

- **Stationnement en bord de route à Pennfield**

Paul Boudreau en a discuté avec Darren du Disptach Life Support. Il serait intéressé à ce que nous y installions un poste, mais il faut encore régler quelques problèmes. Paul a organisé une réunion; le sujet est reporté à la prochaine réunion.

Suivi : Nous en discuterons à la prochaine réunion.



- **Entente relative aux suppléants (SMU NB)**
Conclue. Beth en remet un exemplaire à Judy.
Suivi : Le SCFP va la lire et la signer.
- **Bloc de quatre semaines**
Sujet reporté.
- **Délai de rappel dans TeleStaff**
Il est maintenant de six (6) minutes. Nous n'avons reçu aucun commentaire négatif pour l'instant, sinon que le message est très difficile à comprendre, comme c'est un mélange de français et d'anglais. Nous avons besoin d'un système qui demande d'appuyer sur le 1 pour l'anglais et le 2 pour le français. TeleStaff semble composer seulement le premier numéro, mais pas le second (pourquoi?).
Suivi : SMU NB (Michelle) assurera le suivi auprès de Mike Simpson.
- **Cours de gestion des conflits graves – SMU NB et le SCFP**
Ce cours est lié au problème survenu à Kingston, qui fera l'objet d'une discussion avec Judy hors du cadre de la réunion.
Suivi : Judy informera Beth de ses disponibilités.
- **Réalignement des stations (SMU NB)**
Il a commencé le 23 avril. Le SCFP se questionne à propos des heures des employés occasionnels et de la manière dont ceux-ci vont les obtenir.
Les employés occasionnels sont affectés à une station. Nous surveillerons leurs heures pendant un certain temps.
Suivi : Discussion hors du cadre de la réunion entre Judy et Beth.
- **Affichages de postes (SMU NB)**
Les postes affichés ne seront plus octroyés après le troisième affichage. Ils resteront temporaires jusqu'à ce que des employés qualifiés les décrochent.



- **Réunions syndicales-patronales (SCFP)**

Sujet déjà abordé avec le SCFP. Désir d'avoir des réunions trimestrielles en grand groupe et des réunions mensuelles en petit groupe, c'est-à-dire avec son comité de direction et d'autres personnes au besoin.

Suivi : Beth doit faire approuver le calendrier des réunions par la haute direction.

b. Sujets abordés par le SCFP

- **Couverture et heures perdues**

Le SCFP se sent pris de court, il n'a pas eu son mot à dire, il sent que SMU NB ne lui fait pas confiance et il croit que cette dernière a réservé l'unité de Chipman aux travailleurs paramédicaux en soins avancés.

Quatre-vingt-dix pour cent du temps, l'unité de Chipman couvre d'autres secteurs.

Unité de 8 h 30 : le SCFP veut tout savoir sur cette unité, son kilométrage, ses interventions, etc.

Il craint que des heures de l'unité soient perdues, des heures qui seraient utiles ailleurs.

Le SCFP croit qu'il est impensable d'avoir seulement deux unités la nuit à Fredericton, surtout au vu des retards au déchargement dans les hôpitaux.

SMU NB ne peut pas se prononcer non plus, car elle a été complètement surprise elle aussi. L'annonce relative aux travailleurs paramédicaux en soins avancés est venue du gouvernement.

Pour le SCFP, le déploiement des ambulances est problématique : si on retire des unités des régions rurales pour couvrir des régions urbaines, il y aura forcément des problèmes.

Par ailleurs, il estime qu'un meilleur PER est nécessaire pour les régions rurales. On ne peut pas les laisser sans unités dans le but de couvrir les régions urbaines. Il faut revoir les besoins en déploiement.



Le SCFP ajoute qu'un certain nombre de déplacements est acceptable, mais pas un nombre excessif.

Il demande s'il y a un plan pour le 17 juin, après le départ de l'unité de Chipman.

Selon lui, les travailleurs se plaignent d'être coincés pendant des heures dans d'autres régions lorsqu'ils font des transferts et que, du coup, leur région n'est pas couverte. Le SCFP trouve cette situation inacceptable.

De plus, il se demande s'il s'agit d'une décision conjointe d'ANB et du gouvernement, et SMU NB lui répond par l'affirmative.

SMU NB affirme que le gouvernement a ajouté l'an dernier des heures à Saint John et à Moncton.

Le SCFP demande si on perdrait des heures les fins de semaine en raison de la baisse des transferts et, le cas échéant, si ces heures pourraient être ajoutées aux heures de nuit en semaine. SMU NB lui répond qu'elle n'a pas de réponse à cette question pour le moment et qu'il faudrait en discuter avec la haute direction.

SMU NB précise que les hôpitaux doivent mieux coordonner leurs transferts, ce qui faciliterait le déploiement et diminuerait les retards au déchargement. Le groupe estime que des discussions supplémentaires sont nécessaires avec les hôpitaux pour les aider à mieux organiser les transferts et à désengorger les urgences.

Le SCFP croit que les travailleurs paramédicaux de première ligne, le SCFP, ANB et SMU NB doivent rencontrer le gouvernement pour lui expliquer comment cette situation nuit aux services d'ambulance.

- **Vacances**

Pour le SCFP, les échanges de quarts sont problématiques quand les vacances sont déjà approuvées. Il faudra tenter d'accorder les vacances demandées par les travailleurs du temps de leurs anciennes rotations.

Suivi : Craig se penchera sur cette question avec le responsable des opérations Flynn. Il s'occupera de ce dossier. Tout devra être réglé avant le choix des vacances.



Les retraits de 12 heures de la banque de jours fériés sont imposés et non laissés au choix du personnel; ils ne devraient pas faire partie de la règle 3/8 par 24 heures dans l'attribution des vacances. Ces retraits ne sont pas échelonnés. SMU NB est au courant du problème. Elle tient compte des postes vacants à la station dans l'attribution des vacances.

Le SCFP estime que le personnel devrait obtenir des vacances quand il le désire. SMU NB rétorque qu'elle ne peut pas mettre une ambulance hors service simplement pour accorder des vacances. Le SCFP affirme que le personnel à temps partiel n'était pas comptabilisé au moment où cette règle a été établie. SMU NB dit qu'elle revoit actuellement les fins de semaine obligatoires, et tous sont d'avis que la façon de faire actuelle ne fonctionne pas bien, car trop de personnes prennent leurs jours fériés en même temps.

Demandes de congé à court terme : Dorénavant, les responsables des opérations ne demanderont pas à des employés de faire des heures supplémentaires pour accorder des congés à court terme. Ils tenteront plutôt de répondre aux demandes en suivant les règles normales d'établissement des horaires à un taux horaire courant. En cas de refus, les employés pourront tenter d'échanger leur quart. Les responsables des opérations auront toujours la possibilité de satisfaire à une demande de congé à court terme en octroyant des heures supplémentaires si les circonstances le justifient.

Suivi : SMU NB reverra les options d'établissement des horaires.

- **Pause-repas**

Les travailleurs paramédicaux ont droit à une pause-repas de 45 minutes après trois heures de travail, mais certains responsables des opérations la leur refusent même après quatre heures de travail consécutives. Si les travailleurs ne sont pas à leur station, ils se font payer leur pause-repas.

SMU NB précise que si les travailleurs paramédicaux connaissent un retard au déchargement à l'hôpital, ils peuvent aller se chercher à manger chacun leur tour et prendre une pause de 45 minutes plus tard.

Le SCFP indique que la pause de 45 minutes commence au moment où les travailleurs arrivent à leur station. Au contraire, SMU NB affirme qu'elle commence dès que les travailleurs la demandent, peu importe qu'ils aient ou non à aller se chercher un repas.



Suivi : Les responsables des opérations doivent discuter de nouveau des périodes de repas, surtout lors de retards au déchargement.

- **Horaires et profils linguistiques**

Le SCFP demande des précisions sur la manière dont se fera la dotation.

Les postes vacants seront pourvus en fonction des exigences linguistiques.

SMU NB travaille toujours sur ce dossier.

Nous devrions tenir une autre réunion avec SMU NB et le SCFP dès que nous en saurons plus. Nous inviterons également Mike Simpson.

SMU NB affirme qu'environ 250 travailleurs satisfont à l'exigence de bilinguisme (2+).

Le SCFP se demande ce qu'il se passe quand on n'arrive pas à trouver un employé bilingue : l'unité est-elle mise hors service? Fait-on appel à un travailleur paramédical anglophone? SMU NB lui répond qu'elle tente de respecter l'exigence du bilinguisme.

Le SCFP prétend que les travailleurs paramédicaux trouvent qu'ils ont un avantage injuste à recevoir les quarts en raison de leurs compétences linguistiques et qu'il sera de plus en plus difficile de respecter cette exigence linguistique.

Suivi : SMU NB organisera une réunion avec le SCFP pour en discuter plus en profondeur.

- **Tâches légères**

Le SCFP demande encore de confier des tâches légères aux travailleurs qui ne peuvent pas effectuer leurs tâches à court terme. Il ne comprend pas pourquoi ils ne pourraient pas faire l'inventaire, nettoyer l'équipement à l'hôpital, s'occuper de la paperasse, etc.

SMU NB lui répète qu'il n'y pas de tâches légères à ANB, seulement quelques projets à l'occasion.



- **Travailleurs paramédicaux en soins avancés**

Le SFCP s'interroge sur le plan pour les travailleurs paramédicaux en soins avancés. Les représentants de SMU NB présents ne savent pas encore quel sera le plan ou le modèle adopté.

Le SFCP se demande si les travailleurs paramédicaux en soins avancés pourraient prendre la place de travailleurs en soins primaires s'il n'y a pas de postes vacants pour eux.

Suivi : Beth portera le sujet à l'attention de la haute direction. Les postes vacants doivent-ils être affichés? Les conserve-t-on pour les travailleurs paramédicaux en soins avancés? Les comblera-t-on de manière temporaire?

- **TeleStaff**

Le SFCP mentionne qu'il y a de petits pépins dans l'octroi des quarts quatre semaines à l'avance et que la liste n'avance pas pour les nouveaux rappels.

Suivi : SMU NB (Michelle) en parlera avec Mike Simpson ou Karen Leonard.

- **Disponibilité de la banque de jours fériés**

Le personnel est prêt et disposé à travailler à taux double, pourtant SMU NB met des unités hors service. Pourquoi? SMU NB affirme que cette décision est à la discrétion du responsable des opérations en service.

- **Santé et sécurité : problèmes avec les heures en service**

Le SFCP aimerait tenir une réunion sur la façon dont nous allons dorénavant gérer les situations où les travailleurs paramédicaux restent sur la route durant parfois 14 ou 15 heures de suite pour un transfert longue distance et doivent rouler encore trois heures pour revenir à leur station. Il veut avoir une politique écrite noir sur blanc afin que les travailleurs soient mis hors service pour ne pas devoir répondre à des appels en chemin vers leur station.

Actuellement, ils restent en service et, s'ils se trouvent près d'un appel reçu, ils s'y rendent et attendent qu'une deuxième unité vienne les relayer pour qu'ils puissent poursuivre leur route jusqu'à leur station. Le SFCP demande une solution à ce problème.



Il veut que ces travailleurs paramédicaux soient mis hors service et envoyés chez eux ou, s'ils sont trop fatigués, à un motel. SMU NB demande au SCFP quel serait le nombre d'heures consécutives acceptable selon lui.

Suivi : Beth doit en parler avec la haute direction et revenir sur la question avec le SCFP.

- **Confidentialité**

Insignes nominatifs : Pourquoi les travailleurs paramédicaux doivent-ils indiquer leur nom à un membre de la famille du patient? Le SCFP estime qu'ils ne devraient pas avoir à le faire. SMU NB dit que c'est une exigence de l'APNB. Les normes des services d'ambulance exigent que les travailleurs paramédicaux portent leur insigne nominatif.

- **Retards au déchargement**

SMU NB a rencontré des responsables des établissements de soins de santé et du ministère de la Santé, ainsi que le directeur médical. Le nombre de retards a diminué pendant un certain temps, mais il a recommencé à augmenter dernièrement. Ces retards causent d'importants problèmes : couverture, moral des travailleurs, etc. Le SCFP se demande s'il est possible d'informer à l'avance les travailleurs des retards. SMU NB ne pense pas que ce soit possible, si elle-même n'en est pas informée.

Selon le SCFP, les retards sont attribuables aux coupes : moins de lits, plus de congés de maladie et plus de patients nécessitant des soins à long terme. Résultat? Moins de lits en soins de courte durée.

c. Sujets abordés par SMU NB

- **Tournée provinciale sur le PER**

La tournée de Matt Crossman a permis de constater que le personnel ne comprend toujours pas le PER.

Le CGCM fera une tournée provinciale pour tenter d'en expliquer le fonctionnement.

Le SCFP affirme que les travailleurs sur le terrain ont l'impression que leur avis ne compte pas. Le CGCM dit qu'il écoutera ce que le personnel a à dire.



Le SCFP ajoute que le temps de déplacement dans un quart de 12 heures est parfois astronomique et très épuisant. Nous aurons des problèmes; certaines régions restent sans couverture. Le SCFP estime que le PER ne comble pas les besoins des régions rurales, mais convient uniquement aux grandes villes.

Le personnel recevra dans les prochaines semaines un avis annonçant l'horaire de la tournée.

Prochaine réunion : 29 septembre 2015, à 10 h, à Moncton.